

1
(N° 19.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1838.

AMENDÉMENT de M. Dubus (aîné), au projet de loi sur le Timbre.

(ART. 2. TIMBRE DES JOURNAUX.)

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre, par sous-amendement à l'amendement de la section centrale, les chiffres de 2, 3 et 4 centimes, au lieu de ceux de 3, 4 et 5.

DUBUS (aîné).